

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/19

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Paris.

Malgré l'absence de limites administratives communes, la Seine-et-Marne et Paris partagent de nombreux projets et préoccupations, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de gestion des ressources ou de développement durable. C'est pourquoi les deux collectivités se proposent d'établir une convention de partenariat. Celle-ci a pour objet de définir les modalités d'actions communes autour de quatre thématiques : la gestion de la ressource en eau, l'agriculture, les trames vertes et bleues, la ville durable et l'éco-construction.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le projet de convention avec la Commune de Paris, tel que joint à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ